

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 19 décembre 2025**

ARRÊTÉ
**Portant réglementation du stationnement
De la Rue de l'Abbé Gautier**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU l'article L. 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale,
Considérant la demande de Monsieur DUFOUR, représentant de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Tonnerre de bénéficier d'un stationnement pour les festivités liées à la Saint Barbe qui se dérouleront à « La Parenthèse » le samedi 20 décembre 2025 à partir de 18 heures jusqu'au dimanche 21 décembre 2025 vers 2 heures,

ARRÊTE:

Article 1 – du samedi 20 décembre 2025 à 18 heures au dimanche 21 décembre 2025 à 2 heures, le stationnement Rue de L'Abbé Gautier sera réservé aux représentant de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Tonnerre (deux places vers l'entrée de « La Parenthèse »),

Article 2 – La réglementation du stationnement sera mise en place par les agents communaux, sous-la Responsabilité de Madame le Maire.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur. Madame le Maire d'Épineuil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise au demandeur.

Fait à ÉPINEUIL, le 19 décembre 2025

Le Maire,

Françoise SAVIE EUSTACHE

